

### STAGIAIRE

MADAME       MONSIEUR

Prénom : ..... Nom : .....

Date de naissance : ..... Age (1): ..... Tel : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville: .....

Email : ..... En activité :  oui  non

Profession : ..... Demandeur d'emploi :  oui  non

Inscription faite au titre d'une entreprise ou profession libérale : .....  
*(Indiquer sa raison sociale + adresse)*

Antécédents médicaux / traitements en cours : .....

PHOTO  
papier  
ou  
JPEG  
par email  
(sauf si déjà fournie)

### STAGES SOUHAITES

Nom des modules à la carte ou N° du devis	Date début	Date fin	Lieu	Tarif en €

(1) Pour les mineurs de 16 à 18 ans prévoir une autorisation parentale et un entretien avec la Direction.

- Je suis intéressé(e) par la Formation Praticien en Techniques de Bien-Être agréée FFMBE et souhaite un entretien d'entrée en formation à l'issue du 1<sup>er</sup> module indiqué ci-dessus.
  
- Je suis intéressé(e) par le Coursus Biodynamique à Paris.

**A RETOURNER A : BIOPULSE, 12 rue St Sauveur, 75002 PARIS.  
ou par mail à : [contact@biopulse-formationmassage.com](mailto:contact@biopulse-formationmassage.com)**

*Votre inscription & convocation au(x) module(s) vous sera confirmée par mail  
à réception du présent bulletin d'inscription/convention complet et  
de(s) acompte(s) correspondant(s) et  
sous réserve des places disponibles.*

#### A - EN CAS DE FINANCEMENT PERSONNEL

**Je joins un acompte de :**

- 100 € par module à la carte souhaité, soit au total :.....€
- 30% pour la Formation ou un Coursus, soit :.....€

- **Par chèque** à l'ordre de BIOPULSE encaissé 10 jours après la signature de la présente convention.
- **Par virement bancaire** : RIB

Code BIC : CCOPFRPPXXX						
N° de compte bancaire international (IBAN)						
FR76	4255	9000	0821	0099	1700	132

Virement effectué le : ...../...../..... (10 jours après la signature de la présente convention)
Titulaire du compte : .....
Montant du virement : .....€ (merci de noter en référence votre nom + le stage concerné)

- **Par carte bancaire** : effectué 10 jours après la signature de la présente convention, nous contacter par téléphone sous 10 jours pour valider votre inscription

**Je m'engage à régler le solde :**

- du module à la carte, le 1<sup>er</sup> jour du stage.
- de la Formation ou du Coursus en 10 fois et avant le dernier module. Je remets l'accord d'échéancier (10 mensualités maxi) signés lors de la signature de la présente convention avec un Relevé d'Identité Bancaire pour les prélèvements automatiques.

- Si je suis **demandeur d'emploi** : je joins un justificatif à jour pour bénéficier du Tarif Réduit B.

#### B - EN CAS DE PRISE EN CHARGE

- Je joins le justificatif de prise en charge validée par l'organisme financeur ainsi que le devis signé, daté avec le cachet et le nom du signataire.
- Je joins l'acompte le cas échéant :.....€
- Je joins en cas de prise en charge partielle, le règlement correspondant au solde de la formation non prise en charge : .....€.

#### DANS TOUS LES CAS (A et B)

- J'ai noté qu'à compter de la signature de la présente convention, je dispose d'un délai de 10 jours pour me rétracter par lettre recommandée avec AR.
- Je joins le Règlement Intérieur et le Programme de Formation signés et validés.
- Pour la Formation Praticien en Techniques de Bien-Etre**, je joins un Certificat Médical de moins de 3 mois autorisant le suivi de la formation et, le cas échéant, précisant les pathologies et/ou traitement en cours.
- Pour la Formation Praticien en Techniques de Bien-Etre ou un Coursus**, je joins l'adhésion à la FFMBE + 15 € (chèque à l'ordre de FFMBE).

A imprimer en double exemplaire (1 pour le stagiaire, 1 pour Biopulse)\*

**Nom du stagiaire :**

Fait à :

Le :

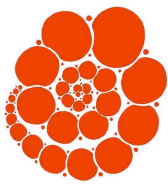
Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

**L'organisme de formation :**

Fait à : PARIS

Le :

Signature & cachet de l'organisme de formation :



**Nom du stagiaire :** .....

**Horaires/Absence/Annulation/Report/Modifications** - Les horaires des formations doivent être respectés. Les absences doivent, sauf cas de force majeure, être signalées à l'avance. Tout module entamé est dû dans son intégralité. Toute annulation ou demande de report d'un module doit être notifiée le plus rapidement possible au centre de formation, par téléphone (à confirmer par écrit) ou mail. Les conditions d'annulation et de report sont les suivantes :

- Pour une annulation d'un module à la carte à plus de 10 jours du début de ce module, le stagiaire peut choisir soit d'être remboursé de l'acompte soit de le reporter sur un autre module - sous réserve de disponibilité.
- Pour une annulation d'un module à la carte à 10 jours et moins du début de ce module, l'acompte n'est pas remboursable et le report est envisageable - sous réserve de validation par la Direction et sous réserve de disponibilité.
- Pour une absence à un module à la carte, ce module est dû.
- Pour une absence totale ou partielle à un module compris dans la Formation Praticien Massages-Bien-Etre ou le Coursus Biodynamique, le report des heures manquées se fait en accord avec la Direction de Biopulse et moyennant le versement de 100€ de frais de report.
- Pour une annulation de la Formation Praticien Massages-Bien-Etre en cours de formation : les sommes versées sont remboursées au prorata des stages non effectués déduites d'un forfait frais administratifs engagés de 500€.

Dans tous les cas, les Frais de Dossier restent acquis à l'organisme de formation.

Les programmes, horaires, lieux et formateurs peuvent être soumis à modifications. En cas d'effectif inférieur à 6 stagiaires, la Direction peut, en accord avec le Formateur et les stagiaires inscrits, réduire la durée de la Formation. Cette réduction permet de ne pas annuler la formation. La qualité de l'enseignement est maintenue puisque le Formateur aura plus de temps pour suivre les stagiaires et répondre aux questions. Toute modification ou annulation de la part du centre de formation ne pourra faire l'objet d'aucune indemnisation, mais les acomptes versés seront reportés ou remboursés sur demande du stagiaire.

**Responsabilité/Assurance/Sécurité** - Le stagiaire prend bonne note que sa participation à une formation implique un travail physique corporel et qu'il engage pour l'ensemble de ses actes sa Responsabilité Civile personnelle s'il s'inscrit à titre personnel ou sa Responsabilité Civile professionnelle s'il s'inscrit sous couvert de son activité professionnelle - il se doit par conséquent d'être à jour de ses cotisations d'assurance Responsabilité Civile. Pour suivre la formation de Praticien Massages-Bien-Etre il doit fournir un certificat médical autorisant le suivi de la formation et indiquant les pathologies et traitements en cours. Tout accident corporel lors d'une formation devra être immédiatement signalé au formateur et/ou à la Direction. Le centre de formation et le lieu d'accueil ne peuvent être tenus responsables des éventuels vols, dégradations, nuisances occasionnés par ou causés au stagiaire et à ses effets personnels lors d'une formation.

**Hygiène/Lieu de formation** - Les mesures d'hygiène et de sécurité habituelles sont à la charge de chacun pour maintenir un esprit convivial. Il n'est pas autorisé de manger dans les salles de formation. Il est demandé de ne pas fumer dans l'enceinte des lieux de formation. Les stagiaires doivent avoir une grande propreté corporelle, vestimentaire et utiliser draps, paréos, serviettes propres.

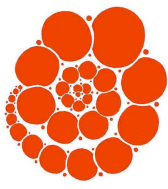
**Bases éthiques de la formation/Règles de respect de soi et des autres** - Nous invitons le stagiaire à :

- informer la Direction et le formateur de ses problèmes de santé et des ses traitements médicaux en cours ou passés
- pratiquer ou non chaque exercice selon ses limites
- être praticien ou non
- être massé ou non
- suivre son évolution personnelle à son rythme
- choisir son équipier, bien qu'il soit conseillé d'en changer souvent
- choisir une tenue vestimentaire adaptée\* souple

Il est de la responsabilité du stagiaire d'exprimer ses besoins et remarques au formateur et à la Direction. L'objet des formations constitue un enseignement dont les qualités de base sont la confiance et le respect. Les passages à l'acte (sexuel, violence,...) durant les modules ne sont en aucun cas envisageables. La Direction et le formateur se réservent le droit de refuser un stagiaire qui ne respecterait pas les consignes de respect et/ou de sécurité ou qui par des propos et/ou des attitudes gênerait le bon déroulement de la formation.

\* sans ceinture, bretelles, métal, épingle, bijoux ou tout autre accessoire de valeur et/ou potentiellement blessant.

**Déontologie** - Nos formations respectent le code de déontologie de la FFMBE ([www.ffmbe.fr](http://www.ffmbe.fr)). Nos formations sont strictement dédiées au bien-être et n'ont pas de but médical. Ils se positionnent en dehors de toute démarche sectaire, religieuse ou politique, dans le respect et la liberté inaliénables de l'individu. L'équipe de formation et chaque stagiaire s'engagent à ne pas faire de prosélytisme pour tout courant religieux ou politique que ce soit. Le stagiaire par son inscription s'engage à respecter le Code de Déontologie Praticiens & Elèves FFMBE (joint au bulletin d'Adhésion FFMBE).



**Secret professionnel** - Les formateurs, assistants et stagiaires sont soumis aux règles usuelles du secret professionnel qui s'étend à tout ce que chacun a vu, entendu, ou compris au cours de la formation. Tout enregistrement (audio/vidéo) et photo doit être préalablement autorisés par les formateur/assistant(s) et les autres stagiaires présents dont une copie doit être remise à la Direction à l'issu de la formation.

**Droit à l'image/Communication** - Le stagiaire autorise le centre de formation à :

- utiliser à titre gracieux son image photo/vidéo dans le cadre de sa communication, sur tout support, dans le monde entier et pour une durée de 99 ans. Toute interdiction devra faire l'objet d'une lettre écrite signée et datée par le stagiaire avant la formation. Le centre de formation ne peut pas être tenu pour responsable de l'usage des vidéos et photos prises par les stagiaires lors des formations.
- faire partie de son fichier client et par conséquent à recevoir toute communication concernant ses activités. Une désinscription peut être demandée par mail. Ce fichier reste la propriété exclusive du centre de formation qui s'engage à ne pas le céder à des tiers sans l'accord du stagiaire.

**Respect de la loi** - Le stagiaire doit s'assurer auprès des autorités compétentes de son droit à utiliser le massage-bien-être dans sa pratique professionnelle. Il s'engage à ne pas pratiquer le massage-bien-être en échange d'une rémunération tant qu'il n'est pas déclaré, ni assuré professionnellement. Suite à la formation, s'il obtient son Certificat de Praticien Massages-Bien-Etre, le praticien pourra, sous réserve de respecter le code de déontologie et la réglementation concernant la fiscalité, l'URSSAF et les assurances professionnelles, exercer en tant que praticien en MBE en l'état actuel de la réglementation.

Les litiges relatifs à l'exécution des contrats individuels de Formations Professionnelles de droit privé relève de la compétence du Tribunal d'Instance de Paris, 18 rue des Batignolles – 75017 PARIS.

A imprimer en double exemplaire (1 pour le stagiaire, 1 pour Biopulse) et à retourner complété et signé avec le Contrat Individuel de Formation Professionnelle.

**Nom du stagiaire :**

**L'organisme de formation :**

Fait à :

Fait à : PARIS

Le :

Le :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

Signature & cachet de l'organisme de formation :